

# Avoine – Production Fondation, Enregistrée et Certifiée

Avoine comprend l'avoine vêtue et l'avoine nue.

## Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent à l'avoine.

## Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
<b>Certifiée</b>	a porté l'année précédente : <ul style="list-style-type: none"><li>• une culture non pédigrée d'orge, de blé dur (durum), d'avoine, de seigle, de triticales ou de blé.</li><li>• une culture d'avoine d'une variété différente.</li><li>• une culture non pédigrée d'alpiste des Canaries, de lin, de carthame ou de tournesol qui a suivi une culture non pédigrée d'avoine deux (2) ans auparavant ou une variété différente d'avoine deux (2) ans auparavant.</li></ul>
<b>Fondation et Enregistrée</b>	a porté l'année précédente : <ul style="list-style-type: none"><li>• une culture non pédigrée d'orge, de blé dur (durum), d'avoine, de seigle, de triticales ou de blé.</li><li>• une culture d'avoine d'une variété différente.</li><li>• une culture non pédigrée de haricot, d'alpiste des Canaries, de pois chiche, de féverole, de lin, de lentille, de lupin, de pois, de carthame, de soya ou de tournesol qui a suivi une culture non pédigrée d'avoine deux (2) ans auparavant ou une variété différente d'avoine deux (2) ans auparavant.</li></ul>

## Inspection des cultures

Les cultures d'avoine doivent être inspectées entre l'épiaison et la maturité.

## Normes applicables aux cultures

### Isolement

Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :

1. Pureté variétale	Distance
a. Avoine pédigrée inspectée de la même variété	1 mètre (3 pieds)
b. Différentes variétés d'avoine ou avoine non pédigrée	3 mètres (10 pieds)
2. Pureté mécanique	Distance
a. Orge, blé dur (durum), seigle, triticales, blé	2 mètres (6 pieds)

## Tolérances maximales d'impuretés

1. **Pureté variétale** (hors-types/autres variétés en moyenne dans 10 000 plants)
  - a. Fondation – 1
  - b. Enregistrée – 3
  - c. Certifiée – 8
2. **Pureté mécanique** (autres espèces, dont les semences sont difficiles à séparer de celles de la culture inspectée, en moyenne dans 10 000 plants)

Autre espèce	Fondation	Enregistrée	Certifiée
Orge	1	1	2
Blé dur (durum)	2	2	4
Seigle	1	1	3
Triticale	4	4	8
Blé	4	4	8